

LE TEMPS

Double imposition Samedi 30 mai 2009

C'est avec le Luxembourg que la Suisse a conclu le deuxième accord

Par Richard Werly, Bruxelles et D.S. Miéville, Berne

Le Grand-Duché a voulu rester discret sur ses négociations avec la Suisse, pour faciliter ses discussions avec les ténors de l'UE, à commencer par la France

Pour une fois, les cachotteries du Département des finances (DFF) ne sont pas à mettre au compte de sa politique d'information souvent approximative et ne cachent pas non plus une manœuvre de politique intérieure. En annonçant mardi le paraphe d'une convention de double imposition renégociée selon les standards de l'OCDE avec deux Etats et en ne nommant que le Danemark, le DFF n'avait pas d'autre but que de satisfaire à la demande de confidentialité de ce deuxième partenaire, le Luxembourg. C'est bien avec le Grand-Duché, est en mesure d'affirmer Le Temps, que la Suisse a finalisé une deuxième convention de double imposition. Une délégation luxembourgeoise s'est déplacée à Berne la semaine dernière pour régler les derniers détails.

Le Luxembourg a quelques raisons qui lui sont propres de ne pas faire trop de tapage sur ses négociations avec la Suisse, un partenaire qui peut avoir un côté sulfureux selon le contexte. En l'occurrence, le Grand-Duché souhaite d'abord signer son accord de double imposition avec la France, dont les derniers avenants ont été bouclés jeudi après-midi.

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a d'ailleurs confirmé l'aboutissement des négociations avec la France jeudi soir, lors du dîner d'ouverture du «Luxembourg Financial Forum», le grand raout bancaire annuel de la place. Il devrait se rendre à Paris après les congés de Pentecôte pour le parapher avec son homologue Christine Lagarde.

Très remonté contre l'offensive actuelle contre le secret bancaire au sein de l'Union européenne, le Grand-Duché ne veut surtout pas donner l'impression de «pactiser» avec la Suisse avant le Conseil des ministres de l'économie et des finances (Ecofin) des Vingt-Sept qui se tiendra le 9 juin à Luxembourg, précisément. On sait qu'il existe une réelle complicité et une communauté de vues et d'intérêts entre la Suisse et le Luxembourg en matière de fiscalité. «Les cas du Luxembourg et du Danemark sont très différents, confirme un proche du dossier. Copenhague n'oppose pas son veto aux demandes pressantes de la Commission européenne et des grands pays, comme l'Allemagne et la France.»

Des sources luxembourgeoises contactées ajoutent en outre que les accords de double imposition avec la Suisse, comme avec l'Autriche (autre pays de l'UE pratiquant le secret bancaire), ne posent «aucun» problème et sont donc politiquement «moins prioritaires» et «moins urgents» pour le gouvernement du premier ministre Jean-Claude Juncker.

Le Luxembourg prouve en tout cas qu'il a passé la vitesse supérieure au niveau des renégociations fiscales. Le Temps a appris qu'en plus des Etats-Unis – avec lesquels il a signé la semaine dernière le premier des accords renégociés –, de la Suisse et de la France, deux autres pays ont déjà donné leur aval au Grand-Duché. Lequel a donc engrangé cinq accords. «Les annonces tomberont d'ici peu», a-t-

on confirmé.

Elections législatives

Des élections législatives ont lieu au Luxembourg le 7 juin, en même temps que les élections européennes. Jean-Claude Juncker a de bonnes chances d'être reconduit à la tête du pays. Nul ne connaît mieux que lui l'importance du calendrier communautaire. Président de l'Eurogroupe, il sait que l'ambiance et la donne politique à l'Ecofin du 9 juin dépendront beaucoup de l'énergie dépensée par son pays pour mettre en œuvre sa promesse de réviser sa législation fiscale.

C'est le 9 juin, rappelons-le, que doit avoir lieu le premier débat au sein des Vingt-Sept sur le fait de confier ou non à la Commission européenne un mandat pour négocier au nom de l'Union un accord fiscal global avec les pays tiers - dont la Suisse - par exemple sous la forme d'un accord fraude modelé sur celui qui est en train d'être finalisé avec le Liechtenstein. Or le Luxembourg y est opposé, arguant du fait que la fiscalité est, dans l'UE, un domaine de stricte compétence nationale. Et la Suisse a déjà affirmé sa résolution de ne pas négocier autrement que bilatéralement avec chacun des Etats membres.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA